



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 90, 1^{re} RUE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **6 juin 2018 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

La construction projetée d'un bâtiment complémentaire (garage privé isolé) est non conforme. Le garage aura une hauteur de 6,7 mètres alors que la réglementation municipale exige cinq (5) mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est les lots 3 829 135 et 3 829 136 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 90, 1^{re} Rue, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-HUITIÈME jour du mois de MAI deux mille dix-huit.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^c Richard B. Morasse, MBA